



Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.

# MON DROIT DE GRÈVE

Le SNALC-FGAF, résolument opposé à la mise en place de la réforme du collège imposée par la ministre, a déposé un **préavis de grève pour les 25 et 26 juin**, jours de passation du brevet, **préavis étendu aux 29 et 30 juin**, jours de correction des épreuves.

**Face aux manœuvres d'intimidation et à la désinformation** mises en œuvre dans certains établissements pour dissuader les collègues de participer à ces journées de grève, seules aptes pour nous à faire pression sur le gouvernement, le SNALC rappelle ici que :

## JE NE SERAI PAS SANCTIONNÉ SI JE FAIS GRÈVE

**Le droit de grève est constitutionnel** (Loi 63-777 du 31 juillet 1963) et inscrit dans le Code du Travail (art. L2512-1 à L2512-5). **Il est reconnu aux fonctionnaires et aux agents non titulaires. L'administration a le devoir de respecter le droit de grève constitutionnel et ne peut en aucun cas appliquer de sanction administrative.**

## JE NE SERAI PAS REQUISITIONNÉ

**En cas de grève portant gravement atteinte à la continuité du service public**, le recteur peut envoyer une mise en demeure de répondre à une convocation en cas de réorganisation des épreuves. Quant à la réquisition, elle impose l'intervention d'un décret en conseil des ministres (loi du 11 juillet 1938)... **Vous n'avez pas à vous déclarer gréviste à l'avance, la mise en demeure et a fortiori la réquisition sont donc de fait quasiment impossibles.**

## JE NE SERAI PAS PRELEVÉ SI JE N'AVAIS PAS COURS

**Pour les 25, 26, 29, 30 juin, le SNALC dépose des préavis quotidiens**, et non un préavis sur plusieurs jours. Ainsi, l'arrêt Omont (Conseil d'Etat, 07 juillet 1978) ne peut pas être appliqué et les périodes intercalaires où un professeur n'aurait pas de cours entre deux jours de grève ne peuvent pas être prélevées. **Ainsi, un professeur qui serait gréviste le 25 pour la passation du brevet et le 30 pour la correction se verrait prélevé au maximum de 2/30<sup>es</sup> du traitement mensuel.**

info@snalc.fr - www.snalc.fr - @SNALC\_FGAF

Indépendant ► Laïc ► Humaniste ► Progressiste ► Sans compromission